

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 28 septembre 2023 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 septembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	24	5	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUMON ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Membres suppléants ayant voix délibérative : TESSIER Marie-Claude, GRANDAUD Gilbert.

Membres ayant donné pouvoir : BERTAND Sylvaine ayant donné pouvoir à BAUDEMONT Dominique, COLIN Juliana ayant donné pouvoir à SIMON Philippe, DELEFOSSE Laurent ayant donné pouvoir à LEVET Elise, GASHET Gérald ayant donné pouvoir à Evelyne MARQUES, GORA Richard ayant donné pouvoir à PLAZANET Mélanie.

Membres excusés : COUPET Georges, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, POURCHET Pierre, SIMON Isabel, SUDRON Frédérique.

Secrétaire de séance : THEYS Michel

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n° 75-2023 : SRDEII (Région Nouvelle Aquitaine) - avenant n°3 - modification de la durée de la convention

La convention Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et d'aides aux entreprises signée avec la région en septembre 2019 arrive à échéance au 1er décembre 2023.

Dans le même temps, le prochain schéma SRDEII sera adopté par la Région Nouvelle Aquitaine en séance plénière le 06 novembre prochain. Afin d'éviter tout vide juridique et de permettre à l'ensemble des parties de voter la nouvelle convention en cohérence et comptabilité avec le nouveau schéma, la Région propose un avenant à la convention actuelle allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu les statuts de la Communauté de Communes approuvés par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2, L1511-3, L 1511-4, L 1511-7, L 1511-8 et L4251-17 et suivants,
Vu la délibération 67-2019 du 12 septembre 2019 portant sur la signature de la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine,
Vu la décision du Président n°2020-009 du 15 juin 2020 portant sur la signature de l'avenant n°1 à la convention SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine,
Considérant la Convention SRDEII signée entre les Parties le 17 février 2020, son avenant n°1 signé le 08 juillet 2020, son avenant n°2 signé le 28 avril 2022,
Considérant le projet d'avenant n°3 portant sur la modification de la durée de la convention,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 à la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 29 septembre 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de la Vallée
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : **29 SEP. 2023**
Publié le : **29 SEP. 2023**